



Conseil Communautaire
27 septembre 2018
Damparis – 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 67
Nombre de procurations : 13
Nombre de votants : 80
Date de la convocation : 19 septembre 2018
Date de publication : 05 octobre 2018

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) : JL Bouchard, D. Bernardin, JM Mignot, B. Guerrin, B. Chevaux, G. Soldavini, JC Robert, R. Pouthier, B. Negrello, G. Fumey suppléé par P. Bussière, O. Meugin, D. Michaud, P. Blanchet suppléé par D. Stefanutti, R. Foret, G. Chauchefoin, C. Crétet, S. Champanhet, JP Cuinet, I. Delaine, T. Druet, JP. Fichère, JB. Gagnoux, I. Girod, J. Gruet, A. Hamdaoui, P. Jaboviste, N. Jeannet, P. Jobez, JP Lefèvre, C. Nonnotte-Bouton, J. Péchinot, P. Roche, E. Schlegel, JM Sermier, JC Wambst, J. Zasempa, S. Calinon, JL Croiserat, F. Macard, L. Bernier, J. Lombard, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry, P. Jacquot, A. Courderot, J. Dayet, D. Troncin, M. Jacquot suppléé par JS Bernoux, D. Chevalier, D. Baudard, D. Pernin, C. Mathez, E. Saget, F. David, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, C. Francois, G. Coutrot suppléé par G. Ginet, M. Boué, JM. Daubigney, J. Drouhain, C. Hanrard, M. Hoffmann suppléé par J. Marty-Quinternet, R. Curly, J. Lagnien.

Délégués absents ayant donné procuration : P. Verne à JP Fichère, A. Albertini à D. Bernardin, M. Giniès à C. Crétet, F. Barthoulot à JC Wambst, M. Berthaud à P. Jaboviste, C. Bourgeois-République à J. Péchinot, C. Demortier à J. Gruet, F. Dray à P. Jobez, D. Germond à JP Cuinet, S. Hédin à L. Bernier, S. Kayi à JM Sermier, I. Mangin à N. Jeannet, S. Marchand à S. Champanhet.

Délégués absents non suppléés et non représentés : JC Lab, I. Voutquenne, V. Chevriaux, P. Tournier.

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 101/18

Objet

Mandat Spécial confié à
Monsieur Jean-Philippe
LEFEVRE dans le cadre de
l'enseignement musical

Secrétaire de séance

Jean-Louis MIGNOT

Rapporteur :

Jean-Pascal FICHÈRE

Par délibération du N°GD21/18 du 15 mars 2018, le Conseil Communautaire a reconnu d'intérêt communautaire la mise en œuvre et la coordination d'une politique d'enseignement musical et de danse sur le territoire communautaire, définie comme suit :

- la coordination, la gestion, la qualification, le maintien et le développement de la politique d'enseignement musical et de danse
- l'entretien et la gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental de musique et de danse de Dole
- l'étude et l'offre d'équipements et d'animations adaptés aux besoins des habitants du territoire
- le soutien financier aux écoles de musique associatives de Tavaux – Damparis – Abergement-la-Ronce et Saint-Aubin

Dans le cadre de cette nouvelle compétence, dont l'équipement principal, à rayonnement départemental, se situe sur le territoire de la Ville de Dole, la gouvernance envisagée doit être celle d'un co-pilotage entre la Ville de Dole et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'attribuer un mandat spécial à Monsieur Jean-Philippe LEFEVRE, adjoint en charge des Affaires Culturelles, de l'Événementiel et des Affaires Internationales à la Ville de Dole, conformément à l'article L5211-14 du CGCT, faisant référence aux missions accomplies par un élu avec l'autorisation du Conseil dans l'intérêt de la collectivité (CE, 24 mars 1950, Sieur Maurice).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** un mandat spécial à Monsieur Jean-Philippe LEFEVRE, conseiller communautaire, pour la mise en œuvre et la coordination de la politique d'enseignement musical sur le territoire communautaire,
- **NOTE** que Monsieur Jean-Philippe LEFEVRE pourra, dans le cadre de cette compétence, participer au Bureau Communautaire sur invitation du Président,
- **NOTE** que Monsieur Jean-Philippe LEFEVRE aura toute latitude pour s'appuyer sur les services compétents de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole,
- **NOTE** que l'attribution de ce mandat spécial confère à l'intéressé droit à remboursement des frais de mission, de déplacement et de représentation engendrés dans ce cadre spécifique, sous réserve de la fourniture des justificatifs correspondants.

Fait à Damparis
Le 27 septembre 2018
Le Président, Jean-Pascal FICHERE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Trésorerie Principale
- Elu concerné

